



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Délégation Académique à la
Formation Professionnelle
Initiale et Continue
Délégation Académique aux
Enseignements Techniques

Dossier suivi par
Bernard LARCHER, DAET
Marie-Paule MINARDI, IEN
Tél.
01 30 83 40 77
Tcp.
01 30 83 47 71
Mél
Ce.daet2
@ac-versailles.fr

Versailles, le 1er décembre 2015

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs de
- lycées d'enseignement général et technologique
- lycées polyvalents
- lycées professionnels
Mesdames et Messieurs les Directeurs de
- lycées privés sous contrat

Objet : Développer l'esprit d'entreprendre
Référence : DAET/BL/MB/2015

Conformément au protocole d'accord « Une ambition partagée : développer l'esprit d'entreprendre » signé le 6 mars 2003 par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministère délégué à l'enseignement scolaire et le secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation et s'appuyant par ailleurs sur les objectifs définis dans l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir, l'académie de Versailles s'engage, dans le cadre des enseignements dispensés, à promouvoir « l'esprit d'entreprendre ».

Il s'agit de préparer nos élèves, nos étudiants et nos apprentis à mieux connaître la démarche entrepreneuriale et à comprendre ce qu'est une gestion de projet. C'est l'occasion pour chacun de tester les limites de ses connaissances mais aussi de viser à l'excellence. C'est une valeur éducative forte qui, tout en offrant l'opportunité de transmettre un savoir donne à chacun la confiance en soi et l'enthousiasme d'entreprendre.

Pour promouvoir la créativité et développer l'esprit d'entreprise des élèves, étudiants et apprentis, l'académie de Versailles organise un concours « Apprendre aujourd'hui pour entreprendre demain » permettant de valoriser des projets que vos équipes conduisent déjà auprès de partenaires encourageant également cette démarche : conseils départementaux, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations...

Les enseignants engagés dans ces projets pédagogiques peuvent disposer d'un accompagnement auprès des missions départementales chargées des relations écoles – entreprise.



2/2

Correspondants à contacter au niveau départemental :

IA 78 : Sophie Coutelle	01 39 23 63 54 sophie.coutelle@ac-versailles.fr
IA 91 : Henri Lequerre	01 69 47 83 65 henri.lequerre@ac-versailles.fr
IA 92 : Christine Valéro	01 40 97 35 61 christine.valero@ac-versailles.fr
IA 95 : Béatrice Grenier	01 79 81 21 48 beatrice.grenier@ac-versailles.fr

Vous trouverez ci-joint le règlement du concours ainsi que le dossier de candidature.

Je vous demande d'en informer les professeurs susceptibles d'être concernés au regard de leurs engagements dans des projets d'entrepreneuriat.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette initiative académique.

Daniel FILATRE